

## L'ACIM PROPOSE UNE MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE CONSTRUCTIONS MODULAIRES

Un groupe de travail au sein de l'ACIM – Association des Constructions Industrialisées et Modulaires – a planché ces derniers mois sur le renouvellement des conditions générales de location du secteur. Celles-ci sont applicables pour toute location de constructions modulaires conclue entre une société (le loueur) et son client (le locataire).

Ce document, co-construit et validé par l'ensemble du bureau de l'ACIM, propose des recommandations à l'attention des acteurs du marché. Ces derniers ont le choix de les appliquer telles quelles ou de s'en inspirer. Il évoque notamment la manière de livrer et d'enlever le matériel et les conditions, les délais de prévenance, il pose des questions relatives à l'assurance, la durée de location...



Florent SAN MARTIN, PDG de l'entreprise Loca MS, Président de la Commission Location de l'ACIM

*Nous sommes heureux d'avoir établi un nouveau document de référence en matière de Conditions Générales de Location (CGL) pour la filière des loueurs de constructions modulaires. Autour de la table, nous avons réuni un échantillon représentatif de membres de l'ACIM qui travaillent dans des entreprises de tailles diverses, un expert juridique spécialisé ainsi qu'un expert en assurance. Notre filière se développe significativement autour de l'art de construire hors site, les éléments nécessaires à la construction d'un bâtiment sont fabriqués en usine et assemblés sur le chantier. Les spécialistes de la location de bâtiments modulaires avaient besoin d'un document de référence. Même si celui-ci n'a pas vocation à être un document obligatoire, il définit le cadre fonctionnel ainsi que les bonnes pratiques d'usage entre les loueurs et les utilisateurs. Ce nouveau document est une étape supplémentaire permettant de continuer à structurer notre filière.*

### A PROPOS DE L'ACIM

Les missions de l'ACIM sont de promouvoir les métiers de la construction modulaire et des bâtiments industrialisés, de représenter les acteurs du marché auprès de toutes instances normatives et/ou réglementaires se rapportant à la construction, l'urbanisme et la fiscalité, d'élaborer les documents spécifiques à ces métiers, de valoriser l'offre produits / services et de définir des minima de qualité et de sécurité et les faire connaître. L'Association des constructions industrialisées et modulaires (ACIM) regroupe aujourd'hui les principaux acteurs de ce secteur (27 membres). Le marché français du modulaire représente près de 3 500 emplois pour un chiffre d'affaires de près de 750M€ d'euros.

### Contact presse

RP carrées - Benoît Renart. 03 28 52 00 57. [benoit.renart@rp-carrees.com](mailto:benoit.renart@rp-carrees.com) - [www.rp-carrees.com](http://www.rp-carrees.com)